

5840
181

A. J. Ferage

Bruxelles

2/suite

Bruxelles, le 11 novembre 1951.

Monsieur van Duyvelde,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10 courant, en réponse à laquelle je vous informe que l'examen, aux fins d'appréciation, du tableau dont je vous ai entretenu, n'a plus de raison d'être.

J'ai moi-même établi des concordances de date, entre l'époque à laquelle a vécu Van Dyck, et celle à laquelle existait la personne, dont le tableau reproduit les traits, et j'ai dû conclure, de toute évidence, à une petite légende de famille trop facilement acceptée et colportée par de braves vieillards dont la bonne foi n'est certes pas douteuse.

En vous remerciant d'avoir bien voulu me rappeler mon offre, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur van Duyvelde, l'expression de mes sentiments distingués.

Musard

10 novembre 1931.

C.

Monsieur,

Comme suite à ma lettre du 3 juillet, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission d'art ancien qui ne s'est plus réunie depuis cette date, a été convoquée en une séance qui aura lieu samedi prochain, 14 novembre.

Si vous voulez donc nous faire parvenir le tableau dont il s'agit, je le soumettrai à l'appréciation de la dite Commission.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en Chef,

Monsieur A.J. Ferage,
8, rue Le Titien,
Bruxelles.

3 juillet 1931.

Monsieur,

Si le tableau, représentant un portrait de femme, que vous attribuez à Antoine Van Dyck est une oeuvre qui intéresse nos Musées, nous nous ferons un devoir de le soumettre à l'appréciation de la Commission d'Art Ancien.

Veillez avoir l'obligeance de nous le faire parvenir à vos frais et à vos risques et périls et ~~rien~~ qu'il en résulte aucune espèce d'engagement ni de responsabilité pour l'Administration des Musées.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur A.J. Ferage,
8, rue Le Titien,

Bruxelles.

Bruxelles, le 2 juillet 1931.

à Monsieur van Puyvelde,
conservateur en chef du Musée des Beaux-Arts,
7, rue Vilain XIV, Ep.

Monsieur,

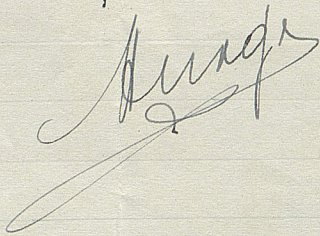
Un Antoine Van Dyck menace de franchir les frontières et je me permets de vous le signaler en raison de vos fonctions attributives au Musée d'art ancien.

La vente est décidée et une lettre est prête à être envoyée à M^r Brand Whitlock à Cannes, qui est précisément occupé à faire un livre sur notre grand peintre national, pour lui offrir la primauté de l'offre à laquelle ne le laissera pas indifférent le souvenir à sa mémoire qu'il apporte à cette production.

Sauf avis contraire de votre part, par retour du courrier, je me propose de vous entretenir de l'authenticité du tableau dont il s'agit ainsi que de ses garanties de propriété.

Vous ne serez certes pas étonné d'apprendre que la vente en est inévitable en raison de vos de fortune aggravés par la crise que nous traversons.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



A. J. Ferage
8, rue Le Vitrin

P.S. Le sujet : un buste de femme passablement jolie.